MJC Croix Daurade
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

FICHE D'INSCRIPTION - 2023/2024

INFORMATIONS ADHERENT ou REPRESENTANT LEGAL

NOM …….. PRENOM …….

ADRESSE……

CODE POSTAL……. VILLE……..

TEL……. MAIL (en majuscule)…….

QUARTIER (d'habitation) **O** Croix-Daurade **O** Amouroux **O** Bonnefoy/Marengo **O** Borderouge **O** Roseraie/Jolimont **O** Paléficat **O** Autre quartier limitrophe **O** Hors Toulouse

STATUT: **O** Employé **O**Artisan **O**Cadre **O**Intermittent **O**Retraité **O**Sans emploi **O**Demandeur emploi **O** Etudiant **O**Libéral **O**Fonctionnaire

N° ALLOCATAIRE CAF …….. QUOTIENT FAMILIAL :……

CONJOINT OU 2ème PARENT (si l'inscription concerne un enfant)

NOM …… PRENOM …….

TEL…….. MAIL…….

ACTIVITES FREQUENTEES (remplir une ligne par personne + par activité pratiquée)

NOM	PRENOM	Date de naissance	âge	ACTIVITES + JOUR + HORAIRE* / ADL (Accueil De Loisirs)	PRIX* (Réductions incluses)	Problématique de santé oui/non
				TOTAL COTISATIONS (1)		

* Partie réservée à la MJC

ADHESION* (2)

INDIVIDUELLE 18 ans et + ☐ Nombre …… **X 18€**

INDIVIDUELLE - de 18 ans ☐ Nombre …… **X 12€**

FAMILLE **(36€)** ☐ *(une adhésion couvre toute la famille)*

PAIEMENT*

☐ Réduction (indiquer type et montant de la réduction)……

*Chèques: 1er :…… 2ème : …… 3ème : ……

Carte bancaire (uniquement en sept et octobre ; noter la date paiement) : ……

Espèces (noter la date) : ……

ANCV: ……

- La direction se réserve le droit de définir le calendrier des paiements (cf règlement au verso)

TOTAL GENERAL (1+2) :

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF DES ATELIERS

MJC Croix Daurade
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

INSCRIPTION

- **L'inscription à une activité est un engagement pour la saison (septembre 2023 à juin 2024).**
- Pour toute inscription, il est nécessaire: de remplir la **fiche d'inscription et d'approuver le présent règlement en le signant au bas de la page + verser le montant de l'adhésion ainsi que la cotisation** liée à l'activité au moment de l'inscription. Sans dossier complet, l'intervenant et la Mjc se réservent le droit de refuser l'adhérent au prochain cours et, ce, jusqu'à ce que le dossier soit complet. Aucun remboursement ne sera alors accordé.
- Il est impératif de fournir un **certificat médical de non contre-indication** à la pratique des activités (cf activités marquées sur la plaquette d'un astérisque).

RESPONSABILITE ET CONDITIONS PARTICULIERES

- L'inscription n'est définitive qu'après le versement de l'adhésion et de la cotisation. Cette cotisation couvre les frais de fonctionnement du club et de la MJC : assurance, activités, personnel, entretien des locaux, achat de matériel, frais de gestion (hors frais engagés pour les spectacles de fin d'année). Le calcul de cette participation, pour les activités hebdomadaires est **forfaitaire**. La MJC s'engage à un minimum de 30 cours réalisés dans le courant de l'année qui correspondent au calcul de la cotisation (sauf activités spécifiques, inscriptions en cours d'année). En cas d'annulation d'une ou plusieurs séances, la MJC ne remboursera pas les séances non effectuées dès lors que sont respectés les 30 cours minimum. En cas d'annulation de séances, l'équipe de la MJC organisera, dans la mesure du possible, leur rattrapage.
- Les adhérents ont la possibilité de payer soit en 3 fois par chèque qui seront encaissés à partir de début novembre, soit en espèces soit en chèques vacances ou encore par carte bancaire du 04/09 au 20/10.
- La MJC n'engage sa responsabilité vis-à-vis d'un adhérent mineur que sur le temps et sur le lieu de l'activité à laquelle il est inscrit. Les parents qui déposent leur enfant sur le lieu d'activité **doivent s'assurer de la présence effective de l'intervenant et venir le rechercher à l'horaire prévu. En cas d'incident survenant sur le trajet, en dehors des cours, ou en l'absence de l'intervenant, la MJC se dégage de toute responsabilité.**
- **En cas d'accident,** les parents autorisent la MJC à contacter le médecin traitant et/ou le SAMU pour une prise en charge immédiate.
- **Perte ou Vol** : la MJC décline toute responsabilité en cas de perte ou de vols d'objets personnels ou autres.
- La direction se réserve **le droit d'annuler un atelier en cours de saison, notamment en cas d'un nombre trop faible de participants**. Dans ce cas de figure, le montant de la cotisation sera remboursé au prorata des cours non effectués ; le montant de l'adhésion restera acquis à la MJC.
- **Assiduité :** toute absence à un atelier déstabilise le bon fonctionnement de ce dernier. Ainsi, une séance, que l'intervenant serait contraint d'annuler pour cause de sous-effectif, ne peut donner lieu à un remboursement.

ORGANISATION DES ATELIERS ET DE L'ANNEE

- Le début des activités est fixé au **lundi 18 septembre 2023.** La fin des activités est fixée au **samedi 29 juin 2024** soit 30 à 33 sur la saison, sauf indications particulières. Les activités ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires ni les jours fériés (le lundi de pentecôte inclus).

ESSAI - ARRET D'UNE ACTIVITE - DEMANDES DE DÉDOMMAGEMENTS

- Vous avez droit à un cours d'essai gratuit (enfant comme adulte) si vous ne poursuivez pas l'atelier et payant si vous continuez et vous inscrivez. Après votre cours d'essai, inscrit ou non, vous avez jusqu'au 2ème cours consécutif à votre essai pour confirmer ou vous désister.
- **Vous faites un cours d'essai sans avoir réglé votre cotisation** : votre inscription est validée lorsque vous payez et nous transmettez votre dossier avant le 2ème cours consécutif à l'essai. Si vous ne souhaitez pas poursuivre, le cours d'essai est gratuit et vous avez 48h pour nous prévenir par mail. **Vous faites un cours d'essai après avoir réglé votre cotisation** : si vous ne souhaitez pas continuer, vous pouvez vous désister par mail (la date fait foi) avant le 2ème cours consécutif et nous vous restituerons votre cotisation et votre adhésion. Passé ce délai, vous êtes engagé pour la saison et ne pouvez plus vous désister.
- **Annulation du fait de l'adhérent:** demande uniquement étudiée pour des motifs médicaux ou professionnels considérés comme « cas de force majeure » (maladie, accident, perte d'emploi, mutation professionnelle) et accompagnée d'un justificatif. Le dédommagement accordé ne sera calculé qu'à partir de la date où est fourni le justificatif et la demande écrite (courrier ou mail). Tout trimestre entamé reste dû à la MJC quelle que soit le motif de l'arrêt. En cas d'arrêt partiel ou temporaire de l'activité, aucun dédommagement ne sera effectué.
- **En cas de fermeture administrative** *(gouvernement, préfecture, Mairie)* la MJC s'engage à tout mettre en place afin de trouver des solutions de continuité de ses ateliers : déplacement géographique ou temporel, e.atelier. Si de telles solutions ne pouvaient être mises en place, la MJC se réserve le droit de proposer un dédommagement total, partiel ou aucun dédommagement.
- **Le montant de l'adhésion reste, dans tous les cas, acquis à la MJC** sauf en cas de désistement sur la totalité de la saison.

⚠ ***La MJC va être rénovée dès janvier 2024. Ainsi, une partie des ateliers sera relogée dans le quartier ou proche du quartier. Votre inscription vaut acceptation du changement éventuel de lieu en cours de saison. Aucun remboursement ne sera possible si le lieu de relogement ne vous convient plus.***

Droit à l'image :

OUI ☐ **NON** ☐ J'autorise la MJC à utiliser les images photographiques ou numériques de moi ou des membres inscrits de mon foyer, prises dans le cadre des activités pratiquées afin de valoriser les activités de la MJC et de produire des supports visuels (plaquette, tirages photo ou vidéo) pour la restitution des pratiques et ateliers organisés par l'association.

Informations de santé: je m'engage à fournir, à titre préventif, à l'intervenant et à la MJC, toute information jugée utile sur ma santé ou celle de mon enfant qui pourrait occasionner une quelconque difficulté dans la pratique de l'activité.

Conditions générales et autorisation: J'atteste avoir pris connaissance, compris et accepté les conditions générales de fonctionnement de la MJC et le règlement des activités organisées par l'association.

Protection des données ou RGPD : dans le cadre de la protection de vos données, retrouvez toutes les informations sur notre site www.mjccroixdaurade.fr

IMPORTANT : si vous souhaitez recevoir des nouvelles de la MJC, inscrivez-vous à la newsletter sur notre site www.mjccroixdaurade.fr

Date et signature, précédées de la mention *« lu et approuvé »*

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement relatif aux ateliers et m'engage à le respecter.